

**LA PERCEPTION DE L'UTILITÉ DE L'INFORMATION A CARATERE SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL POUR LA DÉCISION D'OCTROI DE CRÉDITS**
Cas des Banques Commerciales Tunisiennes

Olfa ZRAMDINI¹
olfazramdini@yahoo.ca

Hassouna FEDHILA
hassouna.fedhila@iscae.rnu.tn

RÉSUMÉ: Cette recherche évalue la perception de l'utilité de l'information à caractère social et environnemental pour la décision d'octroi de crédits. Des études de cas et un questionnaire ont été distribués à 140 analystes de crédits appartenant à 6 banques commerciales tunisiennes. Les résultats montrent que, dans un contexte de long terme, l'information sociétale affecte la décision d'octroi de crédits. Par ailleurs, les banquiers semblent porter plus d'intérêt à l'information environnementale se rapportant à la performance environnementale de l'entreprise. L'information est perçue d'autant plus utile lorsqu'elle est présentée sous sa forme quantitative et publiée par un organisme indépendant.

MOTS CLÉS : information environnementale, information sociale, performance sociétale, décision d'octroi de crédits.

ABSTRACT: This investigation evaluates the utility's perception of social information to loan decision. An experimental study was conducted on 140 loan's analysts belonging to 6 commercial Tunisian Banks. The results indicate that social information is perceived as being useful to loan decision in a long term context. Nevertheless, the loan's analysts carry, specially, about negative environmental information reflecting a bad environmental performance of the firm. In addition, social information is viewed as more useful if presented under his quantitative form, in an independent report published outside the firm.

KEYWORDS : social information, social performance, social information utility, loan decision.

¹ Doctorante en Sciences de Gestion, enseignante à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Mahdia, Tunisie. Adresse : 03 rue de sfax, cité de la banque, 2033 Mégrine, Tunisie. Tél : +216 97 32 17 67

INTRODUCTION

A l'instar de nombreux pays occidentaux, la Tunisie s'intéresse de près à l'environnement et à sa préservation et essaye, depuis le sommet de Rio 1992, de dépasser l'antagonisme originel entre économie et écologie à travers la notion de développement durable. Sur le plan comptable, le cadre conceptuel du Nouveau Système Comptable des Entreprises, approuvé par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, prévoit la communication d'informations à caractère social et environnemental comme complément aux informations financières conventionnelles. Le but de ces communications complémentaires étant de permettre une meilleure évaluation du risque inhérent à l'activité de l'entreprise.

Cependant, on constate que peu d'entreprises tunisiennes communiquent ce genre d'informations. Ce constat nous amène à se demander si cette réticence de publication est due à une absence d'utilité perçue par les partenaires socio-économiques de l'entreprise pour l'information à caractère sociétal². L'objectif de notre recherche est donc d'évaluer la perception de l'utilité de l'information sociétale lors de la prise de la décision d'octroi de crédits. Les banquiers, et plus particulièrement les analystes de crédits, ont suscité notre intérêt du fait qu'ils sont considérés parmi les utilisateurs privilégiés de l'information comptable et financière.

Cette recherche est organisée en quatre parties successives : la première partie présente quelques études empiriques dont l'objectif est d'évaluer l'utilité et/ou la pertinence de l'information sociétale pour la décision d'investissement. La deuxième partie est consacrée à la définition des hypothèses de l'étude. La troisième partie présente la méthodologie utilisée. La quatrième partie est réservée à la discussion et à l'interprétation des résultats auxquels nous avons abouti.

² L'information sociétale se rapporte à 4 champs d'activités de l'entreprise : la protection et la préservation de l'environnement physique, la production et la promotion de produits de nature écologique (prohiber l'utilisation des composantes chimiques nocives à la santé et aux écosystèmes, conception d'emballage recyclable...), l'organisation et la gestion des ressources humaines et l'engagement envers la communauté (le parrainage des activités culturelles, sportives, éducatives... la participation aux fonds de solidarités, aux œuvres de charité...).

I. REVUE DE LA LITTÉRATURE ET HYPOTHÈSES DE LA RECHERCHE

L'évaluation de l'utilité et de la pertinence de l'information à caractère social et environnemental pour la décision d'investissement a fait l'objet de nombreuses publications dans la littérature financière. Les premières études ont commencé par détecter une association entre la performance sociétale et la performance économique de l'entreprise [Bragdon et Marlin (1972), Vance (1975), Spicer (1978), Soloman et Hansen (1985), Deegan et Rankin (1997), Stanwick..P.A et Stanwick..S.D (1998)].

Le risque financier de l'entreprise qui augmente avec le risque sociétal qu'elle encourt [Spicer (1978), Herremans, Akathaporn et McInnes (1993), Deegan et Rankin (1997)] incite les investisseurs à investir dans les firmes à performance sociétale positive. Selon Ingram (1978), les entreprises qui divulguent de l'information sociétale sont plus performantes que celles qui n'en divulguent pas. Cependant, l'objectivité et la crédibilité de la communication de l'information sociétale, ainsi que leurs impacts sur la perception de son utilité, ont été longuement discutés dans diverses études [Deegan et Rankin (1996), Freedman et Wasley (1990), Blacconiere et Patten (1994), Deegan et Gordon (1996), Guthrie et Parker (1990), Rockness et al (1985)].

L'information sociétale divulguée par l'entreprise a souvent été vue comme communicatrice d'aspects positifs de la performance sociétale de l'entreprise [Wiseman (1982), Freedman et Wasley (1990)]. Les entreprises qui divulguent volontairement une telle information le font le plus souvent pour refléter une bonne image de leurs situations sociétales aux investisseurs. De ce fait, les entreprises à mauvaises performances sociétales évitent de publier de telles déficiences, et ce pour éviter de nuire à la réputation de l'entreprise à l'égard de ses investisseurs et de ses bailleurs de fonds [Freedman et Wasley (1990), Blacconiere et Patten (1994), Guthrie et Parker (1990), KPMG (1993)]. Ceci peut expliquer l'ignorance des utilisateurs des états financiers à de telles informations, vu qu'elles sont répandues être très subjectives (lorsqu'elles sont positives) et non indicatives de la performance sociétale réelle de l'entreprise. Donc, pour qu'elle soit utile à la prise des décisions, l'information sociétale divulguée par l'entreprise doit être crédible et objective. En l'occurrence, les mauvaises nouvelles doivent être communiquées au même titre que les bonnes nouvelles (KPMG 1993, p16). Ainsi on déduit les deux premières hypothèses,

H_{1.0} : la décision d'octroi de crédits n'est pas affectée par l'introduction de l'information sociétale positive au dossier de crédit.

H_{2.0} : la décision d'octroi de crédits n'est pas affectée par l'introduction de l'information sociétale négative au dossier de crédit.

Pour mesurer et analyser le contenu des informations sociétales divulguées dans les rapports annuels de l'entreprise, Wiseman (1982), Fedhila (1998) et Cormier (2000) identifient deux champs d'activité, à savoir: (1) les activités environnementales [la protection et la préservation de l'environnement physique (lutte contre la pollution, conservation des ressources naturelles, protection de la faune et de la flore...), la production et la promotion de produits de nature écologique (prohiber l'utilisation des composantes chimiques nocives à la santé et aux écosystèmes, conception d'emballages recyclables...)] et (2) les activités sociales [engagement envers la communauté (le parrainage des activités culturelles, sportives, éducatives... la participation aux fonds de solidarités, aux œuvres de charité...), la gestion des ressources humaines (formation, organisation, sécurité...)].

Les études identifiant les besoins potentiels des partenaires de l'entreprise pour l'information sociétale, telles que celles d'Elias (1972), de Schwan (1976) et de Hendricks (1976), se sont intéressées à l'information sociale se rapportant aux ressources humaines des entreprises. Cependant, la plupart des études menées sur les marchés financiers ont testé la réaction des prix et des rendements des actions à la divulgation d'information à caractère environnemental [Belkaoui (1976), Belkaoui (1980), Deegan et Rankin (1997), Milne et Chan (1999), Freedman et Jaggi (1982, 1986), Shane et Spicer (1983), Mahapatra (1984), Blaconniere et Patten (1994), Laplantes et Lanoie (1994)]. Les résultats montrent que les informations sociétales ne sont perçues comme étant utiles, que si elles se rapportent à des activités sociétales qui ont un impact significatif sur les cash flows futurs de l'entreprise, les dividendes à distribuées aux actionnaires... Milne et Chan (1999) précisent que les informations se rapportant à des activités sociétales volontaires n'engendrant l'entrée d'aucun flux monétaire futur à l'entreprise (telles que les donations charitables..) ne sont pas utiles à la décision d'investissement. De ces résultats constatés on peut déduire :

H_{3.0} : le caractère de l'information divulguée, à savoir le caractère environnemental ou le caractère social, n'influence pas la perception de l'utilité de cette information pour la décision d'octroi de crédits.

Les informations sociétales, faisant l'objet de diverses études antérieures, ont revêtis différentes formes de présentation. Belkaoui (1976) a constaté une réaction positive du marché financier aux informations environnementales (dépenses en lutte contre la pollution) présentées sous la forme financière quantitative dans les rapports annuels. Ceci a été

confirmé par Anderson et Frankle (1980). Mahapatra (1984), se basant sur des données environnementales financières quantitatives, fournies par l'EPA (Environmental Protection Agency), a fini par trouver une réaction négative du marché à ce type de divulgations.. Milne et Chan (1999) ont étudié l'utilité des informations sociétales, divulguées dans les rapports annuels sous leur forme narrative, pour la prise de décision d'investissement. Ils ont observé que ce type d'informations n'est pas très pertinent pour la prise de décision. En effet, les comptables et les analystes financiers se sont intéressés à la performance financière de l'entreprise plutôt qu'à sa performance sociétale. Les investisseurs semblent par ailleurs être plus concernés par la notion du risque et du rendement. L'information sociétale présentée sous la forme narrative semble ne pas être en mesure d'aider ces investisseurs à évaluer le risque global de l'entreprise et son impact sur le rendement de l'investissement. (Milne et Chan 1999, p452).

Bien que la forme de présentation de l'information sociétale le plus fréquemment adoptée soit la forme qualitative [Teoh et Thong (1984), Guthrie et al (1990)] la littérature suggère que les divulgations quantitatives soient plus utiles à la décision d'investissement que celles qualitatives (Ingram 1978). Ainsi, on déduit,

H_{4.0}: la forme de présentation de l'information sociétale, qu'elle soit quantitative ou qualitative n'affecte pas la perception des banquiers quant à l'utilité de cette information pour leurs décisions d'octroi de crédits.

La communication des informations sociétales, a le plus souvent été faite dans les rapports annuels des entreprises [Belkaoui (1976), Ingram (1978), Freedman et Jaggi (1982), Freedman et Jaggi (1986), Cormier et Magnan (1999), Ingram et Frazier (1980), Wiseman (1982), Rockness (1985), Freedman et Wasley (1990)]. Le rapport annuel est la première source d'informations pour les investisseurs, les bailleurs de fonds, les groupes de pressions, le gouvernement... Cependant, on a de plus en plus tendance à chercher l'information dans d'autres supports de communication pouvant être plus crédibles et plus fiables. Des études d'impact et d'association ont été menées en se basant sur des informations sociétales publiées dans des revues de presses ou par des organismes spécialisés tels que le CEP et l'EPA [Shane et Spicer (1983), Muoghalu et al. (1990), Laplante et Lanoie (1994), Blacconiere et Northcut (1997)]. Les résultats montrent un grand intérêt porté aux supports de communication élaborés à l'extérieur de l'entreprise. Ces supports paraissent être plus crédibles lors de

l'évaluation du risque financier de l'entreprise pour la prise de la décision d'investissement. Ainsi, on déduit,

H_{5.0} : la perception de l'utilité de l'information sociétale pour la prise de la décision d'octroi de crédits n'est pas influencée par le support où l'information est communiquée (support interne ou support externe à l'entreprise).

L'intérêt porté à l'information sociétale peut très bien être influencé par l'horizon temporel où se situe l'investisseur ou le bailleur de fonds. Selon qu'ils opèrent à long ou à court terme, ces utilisateurs privilégiés de l'information sociétale se trouvent confrontés à des niveaux variés du risque de non-rentabilité de leurs investissements ou d'insolvabilité de l'entreprise avec laquelle ils tiennent des relations de partenariat. Rappelons dans ce contexte les résultats de l'étude de Freedman et Jaggi (1992) qui traduisent (1) une association négative, à court terme, entre la performance environnementale et celle économique des entreprises œuvrant dans le secteur des pâtes et papiers (impact économique négatif prévu de l'investissement additionnel), (2) une association positive entre la performance économique de l'entreprise et sa performance environnementale à long terme.

Ceci suggère que les investissements en matière d'environnement ne soient rentables que sur le long terme. Donc, à court terme, le risque financier de l'entreprise peut se voir au dépend de l'ampleur de ces investissements, étant donné que les avantages à en tirer ne sont constatés qu'à long terme. Ainsi, l'analyse de la situation financière de l'entreprise et des risques inhérents aux placements des investisseurs ou aux crédits octroyés par les bailleurs de fonds dépend de l'horizon temporel où on opère, à savoir : le court ou le long terme. Ainsi, on déduit,

H_{6.0} : la catégorie crédit sollicité (crédit à court terme ou crédit à moyen long terme) n'a pas d'impact sur la perception de l'utilité de l'information sociétale pour la décision d'octroi de crédits.

Pour tester les hypothèses de recherche, une méthodologie de recherche appropriée a été mise en place. L'échantillon sélectionné, la méthode de collecte de données, les variables adoptées, ainsi que les tests statistiques choisis feront l'objet de la partie suivante.

II. MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

II.1. Sélection de l'échantillon

De part la problématique étudiée, à savoir la perception de l'utilité de l'information sociétale pour la prise de la décision d'octroi de crédits, la population visée est celle des analystes de crédits appartenant à des banques commerciales et dont la fonction est l'étude de dossiers pour émettre un avis quant à l'acceptation ou au refus de la demande de crédit.

Les banquiers - considérés en tant que bailleurs de fonds - sont considérés comme des destinataires privilégiés de l'information financière, sociale et environnementale au même titre que les investisseurs³. Les participants à l'étude sont choisis au hasard parmi la population présélectionnée. Les 140 analystes de crédits choisis appartiennent à six banques tunisiennes. Toutefois, et à défaut de réponses exploitables, 90 sujets seulement ont été retenus.

II.2. Elaboration des dossiers de crédit des tests

Afin de constituer les deux dossiers de crédit support des tests, nous avons développé les critères suivants de sélection de dossiers de crédit « réels » émanant d'une banque commerciale tunisienne :

- 1- Les deux dossiers de crédits doivent avoir un avis favorable pour l'obtention de crédits de la part du comité de la direction de crédits.
- 2- Les deux firmes, sollicitant les crédits, doivent appartenir au même secteur d'activité.
- 3- Les demandes de crédits doivent être déposées à des périodes récentes et rapprochées.
- 4- Les deux firmes doivent être comparables en terme de total actif, chiffre d'affaire, structure de capital, rentabilité financière, capacité de remboursement...
- 5- Les montants des crédits sollicités doivent être comparables.
- 6- L'objet de financement doit être semblable pour les deux dossiers de crédits.
- 7- Les dossiers ne doivent pas contenir des informations relatives à la performance environnementale et/ou sociale de l'entreprise.

En se basant sur les critères ci dessus et après discussion avec la direction de crédits, le choix a été porté sur deux entreprises. Pour des raisons de confidentialité, la première entreprise est désignée Alpha et la seconde est désignée Bêta. Les deux entreprises oeuvrent dans le

³ D'après le paragraphe 14 du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

secteur de la céramique et sont comparables de point vue chiffre d'affaire, nombre des employés, rentabilité financière, ratio de solvabilité, capacité de remboursement et le montant du crédit sollicité (tableau.1 de l'annexe).

En se basant sur le dossier de crédits de l'entreprise Bêta, nous avons élaboré deux autres dossiers que nous avons nommé : dossier Delta et dossier Gamma. Le dossier de la société Delta comporte, en sus des informations financières conventionnelles que comportait le dossier Bêta, des informations sociales et environnementales fictives reflétant une bonne performance sociétale⁴ de l'entreprise. Cependant, le dossier de la société Gamma comporte, en plus des informations contenues dans le dossier relatif à la société Bêta, des informations sociales et environnementales fictives reflétant une mauvaise performance sociétale de l'entreprise (tableau.2 de l'annexe).

II.3. Identification et instruments de mesure des variables

Le tableau suivant résume les différentes variables de l'étude et leurs mesures.

Tableau.1. Les variables de l'étude.

Variables	Mesures	Explications
Décision d'octroi de crédit	- 0 si l'analyste de crédits choisit le dossier Alpha, - 1 sinon.	L'analyste de crédits est tenu de choisir, parmi les dossiers de crédits, celui appartenant à l'entreprise la plus performante.
Introduction d'informations sociétales positives	- 0 si les dossiers ne contiennent pas d'informations sociétales. - 1 si un des dossiers contient des informations sociétales positives.	Les informations sociétales positives reflètent une bonne performance sociétale de l'entreprise.
Introduction d'informations sociétales négatives	- 0 si les deux dossiers ne contiennent pas d'informations sociétales. - 1 si un des dossiers contient des informations sociétales négatives.	Les informations sociétales négatives reflètent une mauvaise performance sociétale de l'entreprise.

⁴ La performance sociétale s'étend sur 4 champs d'activité de l'entreprise : (1) la protection et la préservation de l'environnement physique, (2) la production et la promotion de produits de nature écologique, (3) l'organisation et la gestion des ressources humaines et (4) l'engagement envers la communauté.

Perception de l'utilité de l'information sociétale	- 1 si l'information est perçue comme étant inutile à la prise de la décision d'octroi de crédits, - 2 si l'information est perçue comme étant moyennement utile à la prise de la décision d'octroi de crédits, - 3 si l'information est perçue comme étant utile à la prise de la décision d'octroi de crédits.	La perception de l'utilité de l'information sociétale pour la décision d'octroi des crédits est mesurée sur une échelle de Likert à trois possibilités de réponse.
Caractère de l'information sociétale	- 0 si l'information est à caractère environnemental, - 1 si l'information est à caractère social.	L'information sociétale est soit à caractère environnemental soit à caractère social
Forme de présentation de l'information sociétale	- 0 si l'information sociétale est souhaitée être présentée sous la forme qualitative, - 1 si l'information sociétale est souhaitée être présentée sous la forme quantitative.	L'information sociétale peut revêtir l'aspect qualitatif ou quantitatif lors de sa communication.
Support de communication de l'information sociétale	- 0 si l'information sociétale est préférée être présentée dans un document élaboré et divulgué par l'entreprise, - 1 si l'information sociétale est préférée être présentée dans un document élaboré et divulgué par un organisme externe.	L'information sociétale peut être communiquée par l'entreprise (dans le rapport annuel ou dans un rapport distinct) ou par un organisme externe à l'entreprise.
Catégorie du crédit sollicité	- 0 si le crédit sollicité est à court terme, - 1 si le crédit sollicité est à moyen long terme.	Le crédit sollicité peut être soit à court terme soit à moyen long terme.

II.4. Élaboration du questionnaire

Un questionnaire a été préparé dans le but de : (1) déterminer la préférence des analystes de crédits quant à la forme de présentation de l'information sociétale, (2) détecter l'impact du caractère environnemental ou social de l'information sur la perception de l'utilité de cette dernière pour la décision d'octroi de crédits, (3) évaluer l'influence du support de communication de l'information sociétale sur la perception de son utilité pour la décision d'octroi de crédits et (4) évaluer l'impact de la catégorie du crédit sollicité (court terme / moyen long terme) sur la perception de l'utilité de l'information sociétale pour la décision d'octroi de crédits.

II.5. Collecte des données

Pour chaque analyste de crédits, nous avons distribué une chemise comportant deux enveloppes numérotées (1 et 2) et une lettre d'accompagnement. L'enveloppe n°1 comporte deux dossiers de crédits joints d'une lettre d'accompagnement. La lettre introduit l'objectif de

l'étude, et précise que la tâche de l'analyste de crédits se résume dans les 3 points suivants : (1) réexaminer les dossiers, (2) apprécier la situation financière et commerciale de chaque entreprise ainsi que les qualités des dirigeants et les garanties présentées en vue de l'obtention des crédits et (3) décider d'octroyer le crédit à la firme la mieux qualifiée (le choix devrait être justifié). L'enveloppe n°2 contient le questionnaire.

A ce stade, il est important de mentionner que les enveloppes comportant les dossiers de crédits ne sont pas les mêmes pour tous les analystes de crédits. En effet, l'échantillon de l'étude est divisé en 3 groupes : un premier groupe dit groupe de contrôle et deux autres groupes dits groupes expérimentaux.

Pour les analystes de crédits appartenant au groupe de contrôle, nous avons distribué les dossiers de crédits relatifs aux entreprises Alpha et Bêta (ces dossiers ne comportent que des informations financières conventionnelles et ne font mention à aucune information à caractère sociétal). Pour les analystes de crédits appartenant au premier groupe expérimental, nous avons distribué les dossiers de crédit relatifs à la société Alpha et à la société Delta. Pour les analystes de crédits appartenant au deuxième groupe expérimental, nous avons distribué les dossiers de crédit relatifs à la société Alpha et à la société Gamma.

La collecte des données a été faite sur une période de deux mois. Le nombre final de réponses retenues est de 90 (taux de réponse 64%). Pour des fins de comparaison entre les trois groupes d'analystes de crédits, plusieurs relances ont été faites pour avoir un nombre de réponses comparable : 30 réponses obtenues du groupe de contrôle, 30 réponses obtenues du premier groupe expérimental et 30 réponses obtenues du deuxième groupe expérimental.

III. DISCUSSION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

III.1. Comparaison des distributions des décisions d'octroi des crédits entre les 3 groupes

Selon le tableau 2, on constate une variation dans la répartition des décisions des analystes de crédits selon les dossiers étudiés (dossier Alpha, dossier Bêta, dossier Gamma et dossier Delta).

Tableau.2. Comparaison des distributions des décisions d'octroi des crédits dans les trois groupes d'étude.

	Ese Alpha	Ese Bêta	Ese Delta	Ese Gamma	Total
Absence d'informations sociétales (groupe de contrôle)	17	13			30
Introduction d'informations sociétales positives (1er groupe expérimental)	14		16		30
Introduction d'informations sociétales négatives (2ème groupe expérimental)	25			5	30

Cependant, on ne peut, jusqu'à lors, affirmer l'existence d'une relation entre (1) les variables « décision d'octroi de crédits », « introduction d'information sociétale positive » et (2) les variables « décision d'octroi de crédits » et « introduction d'information sociétale négative ». Un test de χ^2 a été effectué pour tester la relation entre les variables en question. Pour ce qui est de la relation (1), les résultats montrent que le test n'est pas significatif à un risque d'erreur $\alpha=5\%$ ($0.438 > 0.05$). On ne rejette donc pas $H_{1,0}^5$. L'introduction de l'information sociétale positive dans le dossier de l'entreprise Delta semble n'avoir aucune influence sur la décision du banquier quant à l'octroi de crédits. Ceci peut être expliqué par le fait, que les bailleurs de fonds sont très prudents à l'égard des informations de nature positive, non auditées, [Freedman et Wasley (1990), Blacconiere et Patten (1994)]. Les banquiers, de part le risque qu'ils encourent, se méfient des tentatives des entreprises à préserver leurs images de marque et à se protéger contre toute rumeur ou tout fait qui peut nuire à leurs réputations (Mahapatra 1984). C'est pourquoi, toute information sociétale positive est à traiter avec précaution car elle peut refléter des faits irréels qui ne sont d'aucun rapport avec la vraie performance de l'entreprise [Freedman et Wasley (1990)].

Pour ce qui est de la relation (2), le test de χ^2 paraît significatif à un risque d'erreur de 5% ($0.024 < 0.05$). Ceci nous permet de rejeter $H_{2,0}^6$. L'intensité de la relation entre les deux variables a été mesurée par le test C de Contingence. Les résultats témoignent d'une relation

⁵ $H_{1,0}$: la décision d'octroi de crédits n'est pas affectée par l'introduction de l'information sociétale positive au dossier de crédit.

⁶ $H_{2,0}$: la décision d'octroi de crédits n'est pas affectée par l'introduction de l'information sociétale négative au dossier de crédit.

significativement forte ($0.024 < 0.05$). Ainsi, nous pouvons conclure que l'information sociétale négative a un effet sur la décision d'octroi de crédits. Les résultats obtenus sont en conformité avec ceux des études de Cormier et Magnan (1997), Stanwick.P.A et Stanwick.S.D (1998), Cormier et Magnan (1999). Ces recherches antérieures ont démontré que l'information sociétale négative influence la décision d'investissement. Le rendement des titres boursiers s'est vu influencé par la performance sociétale négative des entreprises cotées. En effet, ces entreprises encourent un risque financier inhérent à leurs activités. Une performance sociétale négative reflète une mauvaise gestion environnementale, peu d'investissements en matière de dépollution et d'antipollution, une non adoption des normes environnementales en vigueur, un non-respect des lois environnementales mise en application, une mauvaise gestion des ressources humaines, une négligence à l'égard des conditions de travail et de sécurité au sein de l'entreprise... Toutes ces variables sont de nature à influencer le rendement de l'entreprise, à affecter sa performance financière et à l'exposer à un risque inhérent à ses activités d'exploitation et d'investissement. Les bailleurs de fonds, à l'instar des investisseurs à risque, cherchent à minimiser le risque qu'ils encourent dans leurs relations avec leurs créanciers. Ainsi, un dossier de crédit relatif à une entreprise à performance sociétale négative est à traiter avec précaution. L'information sociétale de nature négative est donc de nature à influencer la décision d'octroi de crédits.

III.2 Détection du lien entre la « perception de l'utilité de l'information sociétale » et le « caractère de l'information sociétale »

Pour détecter l'influence de la variable «*caractère de l'information* » sur la variable «*perception de l'utilité de l'information sociétale* », une comparaison des moyennes est indispensable. L'outil statistique approprié est une analyse de variances suivant un seul facteur : One-way Anova. Les résultats de l'Anova, reportés dans le tableau sous-indiqué, permettent de rejeter $H_{3,0}^7$ à un risque d'erreur $\alpha=0.01$ ($0.000 < 0.01$).

⁷ $H_{3,0}$: le caractère de l'information divulguée, à savoir le caractère environnemental ou le caractère social, n'influence pas la perception de l'utilité de cette information pour la décision d'octroi de crédits.

Tableau.3. Influence du caractère de l'information sociétale sur la perception de son utilité

	Somme des carrés	ddl	Moyenne des carrés	F	signification
Inter-groupes	8256.044	1	8256.044	512.429	0.000
Intra-groupes	5767.944	358	16.112		

La perception des analystes de crédits quant à l'utilité de l'information sociétale est donc influencée par le caractère environnemental ou social de l'information. Les banquiers semblent s'intéresser d'avantage aux informations à caractère environnemental qu'à celles à caractère social. Ceci peut être dû au fait que les investissements en matière environnementale sont le plus souvent plus coûteux que ceux en matière sociale.

De plus les sanctions en matière d'infractions aux règles et aux lois environnementales sont très sévères et peuvent atteindre l'emprisonnement et la cessation de l'activité d'exploitation de l'entreprise⁸. De ce fait, les opportunités offertes par les bailleurs de fonds, aux entreprises industrielles, sont accommodées par des exigences administratives en matière d'environnement. En effet, une autorisation de l'ANPE doit faire partie du dossier de crédit présenté à la banque. Cette autorisation est obtenue suite à une étude d'impact⁹ effectué par l'entreprise industrielle sollicitant le crédit.

Ainsi, on peut remarquer que la législation tunisienne en matière d'environnement est de nature à influencer l'intérêt des banquiers pour l'information à caractère environnemental.

⁸ L'article 11 de la loi n° 88-91 du 2 août 1988 créant l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE) dispose que les contrevenants à l'obligation de dépollution, mise à la charge de tout établissement industriel et commercial ou agricole susceptible de rejeter des déchets polluants dans le sol, l'air, l'eau ou l'atmosphère, prévu par l'article 8 de la même loi, et aux textes pris pour son application, sont passibles d'une amende variant entre 100 dinars et 50.000 dinars, selon le degré de gravité de ces infractions. Le même article 11 prévoit que la juridiction compétente peut prononcer la fermeture de l'établissement en infraction. Les infractions à la législation sur les déchets justifient également le prononcé d'amendes relativement importantes, puisque le trafic illicite de déchets expose les auteurs à une amende pouvant atteindre 500.000 dinars, outre une peine d'emprisonnement allant jusqu'à 5 ans (conformément aux dispositions de l'article 48 de la loi n°96-41 du 10 juin 1996, relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination, JORT n°49 du 18 juin 1996, p.1192-1196).

⁹ Cette étude permet d'apprécier, d'évaluer et de mesurer les effets directs et indirects, à court, moyen et long terme de l'unité sur l'environnement tel que défini par l'article 2 de la loi n°88-91 portant création de l'ANPE et l'article 208 de la loi n°88-20 du 13 avril 1988 portant refonte du code forestier (décret n°91-362 du 13 mars 1991 relatif aux études d'impact sur l'environnement).

III.3. Détection du lien entre la « perception de l'utilité de l'information sociétale» et la « forme de présentation de l'information sociétale»

L'analyse des variances (Anova) nous permet de rejeter $H_{4,0}$ ¹⁰. Le test est significatif à un risque d'erreur $\alpha=0.01$.

Tableau.4. Influence de la forme de présentation de l'information sociétale sur la perception de son utilité

	Somme des carrés	ddl	Moyenne des carrés	F	signification
Inter-groupes	890.478	1	890.478	19.066	0.000
Intra-groupes	8313.5	178	46.705		

Ceci nous permet de conclure que la forme de présentation de l'information sociétale influence la perception des banquiers quant à l'utilité de cette information pour leur prise de décision d'octroi de crédits. Le banquier, comme tout autre prêteur de capitaux, s'intéresse essentiellement aux données quantitatives (plutôt qu'aux données qualitatives) parce qu'elles lui permettent d'évaluer, de façon plus objective et précise, la rentabilité de l'entreprise, sa performance sociétale et financière, le risque financier qui en découle ainsi que la capacité de la firme de continuer ses activités et d'honorer ses engagements dans un avenir prévisible. Les informations qualitatives sont considérées comme étant subjectives et source de difficultés d'interprétation et de comparaison [Milne et Chan (1999)].

III.4. Détection du lien entre la « perception de l'utilité de l'information sociétale» et le «support de communication de l'information sociétale»

Le test d'hypothèse nous permettra de porter un jugement quant à l'impact du support de communication sur la perception de l'utilité de l'information sociétale.

¹⁰ $H_{4,0}$: la forme de présentation de l'information sociétale, qu'elle soit quantitative ou qualitative (narrative), n'affecte pas la perception des banquiers quant à l'utilité de cette information pour leurs décisions d'octroi de crédits.

Tableau.5. Influence du support de communication de l'information sociétale sur la perception de son utilité

	Somme des carrés	ddl	Moyenne des carrés	F	signification
Inter-groupes	185.331	1	185.331	3.658	0.047
Intra-groupes	9018.647	178	50.667		

Les résultats de l'Anova permettent de constater que le test est significatif à un risque d'erreur $\alpha=0.05$, nous rejetons donc $H_{5,0}$ ¹¹. Nous pouvons conclure que la perception de l'utilité de l'information sociétale est influencée par le support de communication de l'information. Les banquiers accordent plus d'intérêt pour les informations sociétales publiées par des organismes externes que par l'entreprise elle-même. Ceci est peut être dû au jugement porté sur l'objectivité de l'information sociétale communiquée par l'entreprise. Les études de Wiseman (1982), Rockness (1985) et Freedman et Wasley (1990) ont mis en doute la crédibilité de cette information. En effet, ces études ont constaté que l'entreprise évite de publier des informations de nature à ternir son image et à nuire à sa situation financière future¹². C'est pourquoi, les bailleurs de fonds considèrent les informations sociétales publiées par des organismes externes à l'entreprise comme étant plus fiables et plus pertinentes à la décision d'octroi de crédits.

III.5. Détection du lien entre la «perception de l'utilité de l'information sociétale» et la «catégorie du crédit sollicité»

Les résultats de l'Anova sont illustrés dans le tableau suivant :

Tableau.6. Influence de la catégorie du crédit sollicité sur la perception de l'utilité de l'information sociétale

	Somme des carrés	ddl	Moyenne des carrés	F	signification
Inter-groupes	657.422	1	657.422	13.692	0.000
Intra-groupes	8546.556	178	48.014		

¹¹ $H_{5,0}$: la perception de l'utilité de l'information sociétale pour la prise de la décision d'octroi de crédits n'est pas influencée par le support où l'information est communiquée.

¹² Perte de parts de marché / fuite des fournisseurs de capitaux.

Le test est significatif à un risque d'erreur $\alpha=0.01$, on rejette par la suite $H_{6,0}$ ¹³. On peut donc conclure que la catégorie du crédit sollicité influence la perception des banquiers quant à l'utilité de cette information pour leur prise de décision d'octroi de crédits. Ce résultat est peut être dû au fait que les montants des crédits sollicités à long terme sont plus importants que ceux sollicités à court terme. Le risque encouru par la banque, étant plus élevé, doit être évalué de façon plus précise. Une meilleure connaissance des engagements de l'entreprise, du volume de ses dettes, de ses capacités à honorer ses engagements...pourrait aider les bailleurs des fonds à mieux évaluer le risque financier de l'entreprise objet de la décision d'octroi de crédits [Freedman et Jaggi (1992)].

En l'occurrence, un mauvais bilan environnemental et/ou un mauvais bilan social reflétant une mauvaise performance sociétale, peut influencer la réputation d'une entreprise comme partenaire fiable et crédible à long terme. Une perte de réputation peut, par conséquent influencer négativement sur la valeur de l'entreprise. Selon les résultats constatés, on peut conclure que l'appréciation de la situation financière de l'entreprise et des risques inhérents aux placements ou aux crédits octroyés varie selon qu'on se place à court ou à long terme.

CONCLUSION

À l'aube du troisième millénaire, les problèmes liés à la protection de l'environnement et à sa préservation font de plus en plus la une des médias... Les publications des informations sociétales deviennent de jour en jour une source d'informations primordiale pour les investisseurs, les bailleurs de fonds...

L'investigation empirique, menée sur un échantillon d'analystes de crédits appartenant à des banques commerciales tunisiennes, et qui a pour objectif d'évaluer la perception de l'utilité de l'information à caractère environnemental et social lors de la prise de la décision d'octroi des crédits, a permis de relever que les analystes de crédits tunisiens perçoivent les informations sociétales comme étant utiles à leur prise de décision.

Les résultats permettent de constater que les analystes de crédits perçoivent plus utile :

(1) l'information sociétale négative, (2) l'information à caractère environnemental, (3) l'information sociétale quantitative, (4) l'information sociétale divulguée à l'extérieur de l'entreprise par un organisme spécialisé affilié au Ministère de l'Environnement et à

¹³ $H_{6,0}$: la catégorie du crédit sollicité (crédit à court terme ou crédit à moyen long terme) n'a pas d'impact sur la perception de l'utilité de l'information sociétale pour la décision d'octroi de crédits.

l'Aménagement du Territoire. En outre, les analystes de crédits semblent s'intéresser à la performance sociétale de l'entreprise lorsque cette dernière sollicite un crédit à moyen et long terme.

En dépit de ces conclusions promettantes, notre étude n'est pas exempte de limites. D'abord, le recours au questionnaire et à l'étude de cas entache les réponses obtenues d'un certain risque de subjectivité. Bien que, nous ayons essayé de contourner ce risque par l'administration d'un questionnaire pré-test, nous sommes dans l'impossibilité d'éliminer cette subjectivité. Ensuite, l'échantillon de l'étude est très limité. On ne peut donc pas généraliser les résultats obtenus. Une réplication de l'étude, sur un échantillon d'investisseurs, serait par ailleurs souhaitable pour pouvoir comparer les différents points de vue... Une deuxième étude pourrait être envisagée pour étudier les déterminants de la divulgation sociétale en se focalisant plutôt sur les facteurs internes à l'entreprise tout en contrôlant les facteurs externes...

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Anderson.J.C et Frankle.A.W, (1980), "Voluntary Social Reporting: An Iso-Beta Portfolio Analysis", *The Accounting Review*, vol.55, n°3, pp.467-479.
- Belkaoui (1980) "The Impact of Socio-Economic Accounting Statements on the Investment Decision: An Empirical Study", *Accounting, Organization and Society*, vol.5, n°3, pp.263-283.
- Blacconiere.W.G et Northcut.W.D, (1997) "Environmental Information and Market Reaction to Environmental Legislation", *Journal of Accounting, Auditing & Finance*, vol.12, n°2, pp.149-178.
- Blacconiere.W.G et Patten.D.M, (1994), "Environmental Disclosures, Regulatory Costs, and Changes in Firm Value", *Journal of Accounting and Economics*, vol.18, pp.357-377.
- Bragdon.H.H et Marlin.J, (1972), "Is Pollution Profitable?", *Risk Management*, vol.19, n°4, pp.9-18.
- Cormier.D, (2000), « Comptabilité anglo-saxonne et internationale », École des Sciences de la Gestion. Université du Québec À Montréal.
- Cormier.D et Magnan.M, (1997), "Investors' Assessment of Implicit Environmental Liabilities: An Empirical Investigation", *Journal of Accounting and Public Policy*, vol.16, pp.215-241.
- Cormier.D et Magnan.M (1999), "Corporate Environmental Disclosure Strategies: Determinants, Costs and Benefits", *Journal of Accounting, Auditing & Finance*, vol.14, n°4, pp.429-451.
- Deegan.C et Gordon. B, (1996), "A Study of the Environmental Disclosures Practices of Australian Corporations", *Accounting and Business Research*, vol.26, n°3, pp.187-199.

- Deegan.C et Rankin. M, (1996), "Do Australian Companies Report Environmental News Objectively? An Analysis of Environmental Disclosures by Firms Prosecuted Successfully by the Environmental Protection Authority", *Accounting, Auditing and Accountability Journal*, vol.9, n°2, pp.50-67.
- Deegan.C et Rankin.M (1997) "The Materiality of Environmental Information to Users of Annual Reports", *Accounting Auditing and Accountability Journal*, vol.10, n°4, pp.562- 583.
- Elias.N, (1972), "The Effects of Human Asset Statement on the Investment Decision: An Experiment", *Supplement to Journal of Accounting Research*, pp.215-233.
- Fedhila.H, (1998), "The Usefulness of Social Information to Loan Decision", *Journal of the Faculty of Commerce for Scientific Research*, vol.XXXV, n°1, pp.78-96.
- Freedman.M et Jaggi.B, (1982), "An Analysis of the Informational Content of Pollution Disclosures", *The Financial Review*, vol.17, pp.143-152.
- Freedman.M et Jaggi.B, (1986), "An Analysis of The Impact of Corporate Pollution Disclosures Included in Annual Financial Statements on Investors' Decision", *Advances in Public Interest Accounting*, vol.1, pp.193-212.
- Freedman.M et Jaggi.B, (1992), "An Investigation of the Long-run Relationship Between Pollution Performance and Economic Performance: The Case of Pulp and Paper Firms", *Critical Perspectives on Accounting*, vol.3, n°4, pp.315-336.
- Freedman.M et Stagliano.A.J, (1991), "Differences in Social-Cost Disclosures: A Market Test of Investor Reaction", *Accounting, Auditing and Accountability Journal*, vol.4, n°1, pp.68-83.
- Freedman.M et Wasley.C, (1990), "The Association Between Environmental Performance and Environmental Disclosure in Annual Reports and 10Ks", *Advances in Public Interest Accounting*, vol.3, pp.183-193.
- Guthrie.J et Parker.L.D, (1990), "Corporate Social Disclosure Practice: A Comparative International Analysis", *Advances in Public Interest Accounting*, vol.3, pp.343-352.
- Hendrick.J.A, (1976), "The Impact of Human Resource Accounting Information on Stock Investment Decision: An Empirical Study", *Accounting Review*, April, pp.292-305.
- Herremans.I.M, Akathaporn.P et McInnes.M, (1993) "An Investigation of Corporate Social Responsibility Reputation and Economic Performance", *Accounting, Organization and Society*, vol 18, n° 7/8, pp: 587-604.
- Ingram.R.W, (1978), "An Investigation of the Information Content of (Certain) Social Responsibility Disclosures Wealth", *Research in Corporate Social Performance and Policy*, vol.7, pp.137-152.
- Ingram.R.W et Frazier.K.B, (1980), "Environmental Performance and Corporate Disclosure", *Journal of Accounting Research*, vol.18, n°2, pp.614-622.
- KPMG, (1993), international survey of environmental reporting.
- Laplante.B et Lanoie.P, (1994), "The Market Response to Environmental Regulation in Canada: A Theoretical and Empirical Analysis", *Southern Economic Journal*, vol.60, January, pp.657-672.

- Little.P, Muoghalu.M.I et Robinson.H.D, (1995), "Hazardous Waste Lawsuits, Financial Disclosure and Investors' Interests", *Journal of Accounting, Auditing & Finance*, vol.10, n°2, pp.383-398.
- Mahapatra.S, (1984), "Investor Reaction to a Corporate Social Accounting", *Journal of Business Finance and Accounting*, vol.11, n°1, pp.29-40.
- Milne.M et Chan.C.C, (1999) "Narrative Corporate Social Disclosures: How Much of a Difference Do They Make to Investment Decision-Making?", *British Accounting Review*, vol.31, pp.439-457.
- Muoghalu.M.I, Robinson.H.D et Glascock .J.L, (1990), "Hazardous Waste Lawsuits, Stockholder Returns and Deterrence", *Southern Economic Journal*, vol.57, pp.357-370.
- Rochness.J.W, (1985), "An Assessment of the Relationship Between US Corporate Environmental Performance and Disclosure", *Journal of Business Finance & Accounting*, vol.12, n°3, pp.339-355.
- Schwan.E.S, (1976), " The Effects of Human Resource Accounting Data on Financial Decisions: An Empirical Test", *Accounting, Organization and Society*, vol.1, n° 2/3, pp.219-237.
- Shane.P.B et Spicer.B.H, (1983), "Market Response to Environmental Information Produced Outside the Firm", *Accounting Review*, 58 (July), pp.521-538.
- Soloman.R et Hansen.K, (1985), " It's Good Business", *New York Atheneum*.
- Spicer.B.H, (1978), "Investors, Corporate Social Performance and Information Disclosures: An Empirical Study", *The Accounting Review*, 53(1), pp.94-111.
- Stanwick.P.P et Stanwick.S.D, (1998), "The Relationship Between Corporate Social Performance, Organization Size, Financial Performance and Environmental Performance: An Empirical Examination", *Journal of Business Ethics*, vol.17, pp.195-204.
- Teoh.H.Y et Thong.G, (1984), "Another Look at Corporate Social Responsibility and Reporting: An Empirical Study in a Developing Country", *Accounting, Organization and Society*, vol.9, n°2, pp.189-206.
- Vance.S, (1975), "Are Socially Responsible Firms Good Investment Risks", *Management Review*, vol.64, pp.18-24.
- Wiseman.J, (1982), "An Evaluation of Environmental Disclosures Made in Corporate Annual Reports", *Accounting Organisation and Society*, vol.7, n° 1, pp.53-63.

ANNEXE

Tableau.1. Récapitulatif des caractéristiques des entreprises Alpha et Bêta

	Société Alpha	Société Bêta
Capital	2.350.000 DT	3.080.000 DT
Statut légal	Société Anonyme à Responsabilité Limitée	Société Anonyme à Responsabilité Limitée
Année de fondation	1910	1972
Secteur d'activité	Le secteur de la céramique	Le secteur de la céramique
Nombre des employés	240	234
Capacité de production :		
- théorique	3000 m ² / an	3000 m ² / an
- actuelle	1200 m ² / an	1300 m ² / an
Résultat de l'exercice (1998)	800.703 DT	1.303.476 DT
Capitaux permanents	7.321.476 DT	12.062.000 DT
Chiffre d'affaire	4.100.019 DT	4.980.000 DT
Fonds propres nets	3.501.476 DT	5.717.000 DT
Total bilan	9.511.591 DT	15.535.000 DT
Rentabilité financière	22,86 %	22,8 %
Ratio de solvabilité	36,81%	36,8 %
Capacité de remboursement	2,26 ans	2,4 ans
Le but de financement	Intégration du programme de mise à niveau	Intégration du programme de mise à niveau
Le montant de crédit sollicité	3.319.000 DT	3.283.420 DT

Tableau.2. Présentation des informations sociétales introduites aux dossiers de crédits des sociétés Delta et Gamma

Items	Informations reflétant une bonne performance sociétale (dossier Delta)			Informations reflétant une mauvaise performance sociétale (dossier Gamma)		
	1996	1997	1998	1996	1997	1998
Promotion écologique du produit						
- Investissement dans l'efficacité de l'utilisation de l'énergie / total des investissements	3%	3.5%	4%	3%	0%	0%
- Dépenses pour le recyclage de déchets / total des dépenses d'investissement	2%	3%	5%	1%	2%	2%
- Emission de toxicité en l'année t / émission de toxicité en l'année t-1	0.8%	0.7%	0.53%	1	1	1
Protection de l'environnement						
- Dépenses pour la lutte contre la pollution / chiffre d'affaire.	5%	6%	7%	0%	0%	0%
- Nombre des incidents (causés par la pollution) déclarés à l'ANPE	4	3	2	20	30	30
- Investissements dans un système de dépoussiérage / total des investissements	20%	0%	0%	0%	0%	0%
- Investissement dans un système d'aération des fumées / total des investissements	25%	0%	0%	0%	0%	0%
- Investissement dans une station de traitement des eaux usées / total des investissements	30%	0%	0%	0%	0%	0%

Engagement envers la communauté	- Contribution dans la caisse nationale de solidarité 26/26 et dans la caisse nationale de formation de l'emploi de la jeunesse 21/21	0.5%	0.6%	0.6%	0%	0%	0%
	- Parrainage des programmes sociaux (dépenses / chiffre d'affaire)	0.2%	0.3%	0.4%	0%	0%	0%
	- Parrainage des événements sportifs (dépenses / chiffre d'affaire)	0.2%	0.2%	0.3%	0%	0%	0%
	- Parrainage des événements culturels (dépenses / chiffre d'affaire)	0.3%	0.4%	0.5%	0%	0%	0%
	- Parrainage des programmes éducatifs (dépenses / chiffre d'affaire)	0.4%	0.4%	0.5%	0%	0%	0%
Politique de gestion des Ressources Humaines	- Taux de rotation du personnel	10%	8%	7%	20%	25%	30%
	- Taux d'absentéisme	0.5%	0.4%	0.3%	1%	1.1%	1.2%
	- Dépenses en formation du personnel/ chiffre d'affaire	2%	2.2%	2.4%	0%	0%	0%
	- Nombre de jours de formation / total des journées de travail	0.6%	0.8%	0.9%	0%	0%	0%
	- Nombre des accidents de travail pendant l'année	10	9	8	18	22	25
	- Nombre de plaintes déposées au département du personnel	0	0	0	30	35	40
	- Programmes médicaux (charges de couverture sociale / chiffre d'affaire)	4%	4.5%	4.7%	1%	1.2%	1.3%
	- Investissement dans l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail / chiffre d'affaire	1%	1.5%	1.7%	0%	0%	0%

-Ce tableau est inspiré de l'étude de Fedhila 1998 -